

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## Normalisation : la CPG et l'Aganor désormais partenaires

G.R.M  
Libreville/Gabon

APRÈS près d'un an de discussions, l'Agence gabonaise de normalisation (Aganor) et la Confédération patronale gabonaise (CPG) sont enfin liés par un partenariat. Lequel a été paraphé, le 3 novembre courant par Abdu Razzaq Guy Kambogo, directeur général de l'Aganor, et Alain Bâ Oumar, président de la CPG. Ce partenariat permettra notamment aux entreprises industrielles membres de l'organisation patronale de s'adresser directement à l'Aganor pour obtenir les certificats de conformité nécessaires à l'importation des marchandises. Lesquels certificats se faisaient jusqu'ici exclusivement à l'étranger. Par cet accord conclu entre les deux parties, les entreprises industrielles vont désormais faire certifier, localement, les produits importés. Ce qui leur permettra de réaliser

des économies par rapport aux sommes autrefois dépensées à l'extérieur pour l'obtention des documents de conformité, a souligné Bertrand Courties, 1er vice-président en charge des normes et de la politique industrielle à la CPG.

Il convient de préciser que ce partenariat était souhaité par les autorités gabonaises, afin de promouvoir la politique de normalisation du gouvernement. Ce, à l'effet de préparer le Gabon à l'ouverture de ses frontières, dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). En effet, avec la ZLECAF, de nombreux produits vont passer les frontières gabonaises dans les deux sens. "Le fait d'avoir des produits qui soient aux normes internationales sur le marché gabonais sera un avantage pour nos produits à l'export. C'est aussi un avantage pour la protection de ces mêmes produits sur le marché local, puisqu'ils seront en compétition avec des produits

qui seront probablement moins en phase avec les normes internationales", a expliqué Alain Bâ Oumar.

Non sans évoquer la mise en place des laboratoires performants pour l'évaluation de la conformité et le développement des compétences dans ce domaine au sein de l'Aganor. Ce qui, selon lui, permettra de réduire les délais d'obtention des certificats de conformité.

À en croire Abdu Razzaq Guy Kambogo, la longue période d'échanges était nécessaire. Car elle a, au finish, permis aux deux parties de s'accorder sur plusieurs points concernant leurs champs de compétences respectifs. En l'occurrence, l'infrastructure qualité, la couverture normative et l'évaluation de la conformité.

À noter que l'accord prévoit que "l'Aganor se réserve le droit de solliciter des analyses supplémentaires sur des marchandises dont la conformité ne serait pas forcément évidente".



Photo: DR

Les deux responsables au terme de la signature

## Accord conclu entre ACT Afrique et Leads Global

MSM  
Libreville/Gabon

Le cabinet ACT Afrique et Leads Global ont annoncé, dernièrement, la signature d'un accord de partenariat, qui permettra aux deux institutions d'améliorer leurs offres de services auprès de leurs clients dans la Cémac de manière générale, et au Gabon en particulier.

En effet, les clients corporate sont de plus en plus demandeurs de solutions globales, notamment en matière de financements, de conseil en fusions-acquisitions ou de structuration de projets pour des investisseurs locaux ou étrangers. Ce partenariat entre ACT Afrique et Leads Global a donc vocation de répondre à cette évolution du marché. "Nous sommes heureux de nouer ce partenariat entre deux institutions africaines de renommée



Photo: DR

Echanges des documents entre les responsables des deux institutions.

qui disposent de vastes compétences internes et d'une connaissance approfondie des marchés nationaux. Cet accord s'inscrit dans le sillon de la contribution au développement de l'Afrique dans lequel nous avançons avec détermination", a indiqué Fabrice Nze Bekale, directeur général d'ACT Afrique.

Pour Serge Dimitri Mba Bekale, associé-gérant de Leads Global, ce partenariat avec ACT Afrique

Group va permettre d'offrir une expertise africaine de haut niveau aux sociétés et investisseurs qui souhaitent opérer en Afrique.

"Nos deux sociétés sont installées en Afrique, nous avons une bonne connaissance du milieu des affaires africaines. Nous sommes donc en mesure d'apporter des solutions adaptées aux acteurs économiques du continent", a souligné M. Mba Bekale.

## Caistab : un bureau de contrôle de la farine de blé



Photo: DR

Les responsables de la Caistab durant l'inauguration

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

La Caisse de stabilisation et de péréquation (Caistab), qui a récemment tenu son Conseil d'administration, a annoncé la mise en service de son bureau au sein du Complexe agro-industriel du Gabon. Une filiale du groupe Foberb spécialisée dans la production de la farine de blé.

Le lancement des activités du bureau d'émission des bordereaux de contrôle pour la péréquation farine au sein du Complexe Agro-Industriel du Gabon (CAIG), s'est effectué le 22 octobre dernier par le directeur général, Thierry Prosper Mboutsou. "La mise en service de ce bureau

traduit des exigences à la fois légales et managériales. Afin d'assurer l'opérationnalité du mécanisme de péréquation de la farine de blé, chacun d'entre vous est un maillon essentiel. Consciente des obligations des résultats qui vous incombent, la direction générale s'est obligée à vous fournir les moyens pour vous permettre d'y parvenir. Il va sans dire que les contrôles sur la farine de blé sont appelés à se renforcer dès la mise en service effective d'un système autonome de péréquation", a indiqué le patron de la Caistab. Fruit d'un partenariat entre la Caistab et le groupe Foberb, ce nouveau projet vient confirmer les ambitions de diversification du promoteur de la filière cacao-café.